

motion a été mise aux voix et la Chambre a pris une décision. Les remarques de l'honorable représentant auraient pu être recevables au cours d'un débat, mais comme il n'y a pas eu de débat, j'estime qu'il ne peut faire d'observations en ce moment sur un rappel au Règlement.

L'ORGANISME «DOMINION MARINE ASSOCIATION»—L'APPLICATION DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL (NORMES)

Demande n° 190—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, de tous télégrammes et de tous autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme au ministère dudit gouvernement et la *Dominion Marine Association* vers le 22 novembre concernant l'application ou la remise à plus tard de l'application du Chapitre I du Code canadien du travail (Normes).

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette motion est acceptable au gouvernement et la correspondance peut être déposée sur-le-champ ou presque. De fait, j'ai déjà donné à l'honorable représentant une copie de la lettre.

M. l'Orateur: La motion est-elle censée avoir été adoptée par la Chambre?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES FAILLITES

LA «NORTH AMERICAN GENERAL INSURANCE COMPANY»—POURSUITES CONSÉCUTIVES À LA DISPARITION DE TITRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question concernant la disparition de \$529,000 en titres de la *North American General Insurance*, que le ministre des Finances a qualifiée de vol. Nous dirait-il si la GRC fait enquête à ce sujet? Une accusation a-t-elle été portée par suite de la disparition de cette somme très considérable et, si la GRC n'a pas encore pris de mesures à ce sujet, quelles communications ont été échangées pour expliquer un si long retard ou y obvier?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de l'affaire dont parle le chef de l'opposition. Je dirai, cependant, que d'une façon générale, l'administration de la justice, comme les députés le savent très bien, relève de la compétence provinciale et qu'à mon sens, c'est

[M. l'Orateur.]

aux autorités provinciales de prendre des mesures en cas de vol. Je le répète, je ne connais rien de l'affaire personnellement, mais je me renseignerai volontiers.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre sait, bien entendu, que la compagnie d'assurance où le vol aurait été perpétré est constituée en corporation aux termes d'une loi fédérale et, à ce titre, relève du gouvernement fédéral. Je propose que le ministre examine la possibilité d'instituer des poursuites.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Puis-je demander au solliciteur général s'il ne ferait pas bien de suivre l'exemple de son collègue le ministre de la Justice qui poursuit actuellement pour infraction au Code criminel certaines personnes de la province de Québec au sujet de certaines activités auxquelles elles seraient mêlées.

M. l'Orateur: Le député d'York-Sud a la parole.

L'INDUSTRIE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE DE TRANSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. J'aimerais savoir s'il a reçu une lettre de M. George Burt, directeur canadien du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, protestant contre la proposition du ministre, que les prestations d'assistance de transition ne soient versées qu'après épuisement des prestations d'assurance-chômage de la part des employés, par suite de l'Accord canado-américain de l'automobile. S'il a reçu la lettre en question, voudra-t-il dire à la Chambre si cette ligne de conduite a été adoptée définitivement et si des règlements dans ce sens sont à l'étude ou ont été adoptés.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai bien reçu la lettre en question. La politique du gouvernement à ce sujet a été annoncée à la Chambre il y a quelques semaines, à la suite d'entretiens avec M. Burt et quelques-uns de ses collègues, et après de longs pourparlers avec son adjoint exécutif, qui est demeuré ici et a pris part aux entretiens détaillés avant que la déclaration ne soit faite à la Chambre. Un avant-projet de règlement a été rédigé; il n'a